Quand on vit que la Chine n'exécutait pas le traité, on s'informa de ce qu'il était devenu, et je me souviens encore des rires du commandant en chef et des quolibets de l'état-major, lorsqu'il nous fut répondu avec tranquillité et bonhomie que le mandaria avec lequel nous avions négocié n'avait pas de pouvoirs, n'était chargé d'aucune mission ; que c'était un amateur, un simple particulier qui passait par là, et qui s'était amusé à traiter de bat en blanc avec nous, pour passer le temps.

Nous allâmes à Pali-Kao, puis au Palais-d'Eté. En arrivant à cette somptueuse demeure, agglomération de palais magnifiques, nous fûmes reçus par six coups de canon tirés à travers la porte, et nous trouvâmes le palais déjà à moitié pillé par les populations du voisinage, enchantées de traiter en ennemie la race conquérante, la dynastie mongole.

Les soldats se répandirent un peu partout, et un sergent de la ligne apporta bientôt au général de Montauban des papiers qu'il avait pris dans l'appartement privé de l'Empereur. C'étaient nos fameux traités de Tien-Tsin.

Le général me fit appeler et, par curiosité, fidèle d'ailleurs à ses habitudes d'extrême ponctualité, il prit l'exemplaire français, me donnant à traduire l'exemplaire anglais.

Nous collationâmes, mais bientôt il m'arrêta dans ma lecture.

— D'Hérisson. il n'y a pas cela.

— Si fait, mon général.

— Vous êtes sûr ?

— C'est étrange. Continuez.

Bref, le traité anglais ne ressemblait pas au traité français.

Les anglais avaient stipulé pour eux seuls toutes sortes d'avantages particuliers, déclarant que nous étions des mercenaires à leur solde et qu'ils s'arrangeraient toujours avec nous.

Ces deux curieux papiers doivent se trouver quelque part, dans des archives publiques ou privées. En tous cas, je les ai tenus dans mes mains. Je l'affirme.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les admissions temporaires et l'Allemagne. — Dans un récent article publié par le *Soleil*, M. de Kerhoant réclame, au milieu d'une quantité de bonnes choses d'ailleurs, le droit pour les fabricants de soie de faire entrer en franchise, à l'aide des admissions temporaires, les superbes filés de coton anglais — c'est l'expression même du rédacteur du *Soleil*, — les superbes filés de coton anglais qui sont nécessaires aux fabricants de Lyon pour pouvoir lutter contre la concurrence allemande.

Au moment même où le *Soleil* faisait cette déclaration, les tisseurs de Crefeld réclamaient à cor et à cri l'admission temporaire des filés de coton en Allemagne pour leur permettre de lutter contre les produits lyonnais.

On avouera que la chose est bizarre et qu'il se pose par ces réclamations simultanées un problème qu'il serait malaisé de résoudre si on ne comprenait, au demeurant, que les tisseurs de tous les pays ne songent qu'à leurs propres intérêts et qu'ils ne rêvent de décoiffer saint Paul que pour coiffer saint Pierre à leur profit.

Quoi qu'il en soit, il semble bien démontré que les plaintes des Lyonnais ne peuvent pas être absolument prises au sérieux en ce qui concerne les admissions temporaires et les souffrances que leur impose la concurrence allemande, puisque cette concurrence se plaint elle-même d'être lésée par les fabricants français, qui peuvent mettre en vente leurs produits dans des conditions au moins égales sinon de meilleur marché.

Il est bien entendu que les filateurs de l'Alsace-Lorraine, menacés par les prétentions des tisseurs de Crefeld, se plaignent précisément de la même façon que nos filateurs français et qu'ils donnent en faveur de leur industrie menacée des raisons identiques à celles présentées par les filateurs français, à la commission d'enquête et au représentant autorisé du gouvernement.

Voici en quels termes le *Journal d'Alsace* exprime les doléances des filateurs alsaciens :

« Crefeld l'emporte sur Mulhouse et Munster, et la filature de coton va être sacrifiée aux tissus mi-soie !

» On sait que les tisseurs de Crefeld demandent à pouvoir introduire en franchise des filés de coton anglais qu'ils réexportent après les avoir incorporés à des tissus de soie. Ils prétendent que, si on ne leur accorde pas cette faveur, ils ne peuvent pas concourir avec *les fabriques de soie françaises*, qui ont l'avantage des admissions temporaires.

» Une première fois, grâce aux démarches actives et intelligentes de M. Grad, les tisseurs de Crefeld ont été déboutés de leur demande.

» Mais ils ont continué leurs démarches, et l'on annonce maintenant que le gouvernement va accorder aux tisseurs de Crefeld ce qu'ils demandent.

» C'est une nouvelle disgrâce dont l'industrie alsacienne va être frappée. La filature alsacienne a perdu le marché français : on lui ferme aujourd'hui une partie du marché allemand. On sacrifie une industrie de vieille roche, une industrie nécessaire, à une autre industrie qui est soumise à toutes les fluctuations capricieuses de la mode. Pour favoriser le tissage des étoffes mi-soie, on porte à la filature de coton des coups mortels.

» Le tissage de coton se plaignait déjà vivement. Bientôt il cessera de porter envie à la filature, dont le tour de misère va venir.

» Le gouvernement d'Alsace-Lorraine se préoccupe-t-il de ce qui se projette à Berlin ? Rien ne l'indique, ou, du moins, rien ne transpire à cet égard dans le public. Et cependant, il conviendrait de protester énergiquement au sein du conseil fédéral contre la mesure projetée, qui, si elle est en faveur des tisseurs de Crefeld, est tout au détriment de la grande industrie alsacienne. »

C'est parfait ! Et on peut comprendre clairement combien la situation se trouve être la même.

Il y a lieu d'espérer pour les filateurs alsaciens que le gouvernement allemand ne voudra pas sacrifier une industrie pour en rendre une autre plus prospère, et de même nous sommes convaincus que les Chambres françaises ne consentiront pas à tuer les filatures sous prétexte d'atténuer la crise d'une fabrication que le remède proposé ne guérirait assurément pas.

Quoi qu'il en soit, les tisseurs lyonnais auraient désormais mauvaise grâce à se plaindre de la concurrence allemande. Et leurs doléances trouvassent-elles un écho dans les colonnes du *Soleil* ou de tout autre journal, il tombe sous le sens qu'en dépit des meilleures volontés, on ne saurait les prendre assez au sérieux pour vouloir ruiner sans rémission les merveilleux établissements de filature, outillés d'une façon toute spéciale et qui sont tenus à la hauteur de tous les progrès.

M. de Lanessan, qui pouvait ajouter foi aux papotages de certains théoriciens en chambre, en a pu juger par ses yeux.

Comice agricole de l'arrondissement de Lille

Séance du 14 janvier 1885

Présidence de M. Baucarne-Leroux.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 1884 est lu et adopté. Le dépouillement de la correspondance comprend :

1° Une circulaire, annonçant au comice l'établissement à Guines (Pas-de-Calais) d'un haras pour la race boulonnaise, dans le but de permettre aux acheteurs de se procurer des chevaux dont l'origine et la pureté de race soient garanties.

2° Une lettre du président du comice agricole de Chartres, invitant le comice de Lille à se joindre aux agriculteurs chartrains pour protester contre les nouveaux tarifs de douane projetés. Cette lettre est accompagnée de la protestation votée par l'assemblée générale des cultivateurs d'Eure-et-Loir, le 27 décembre 1884.

3° Une lettre de M. Legougeux, transmise au comice par M. Faucheur, président du comité linier. Cette lettre confirme les assertions émises par M. Vallet-Rogez, dans la séance précédente ; elle engage, de plus, les acheteurs de graine de lin à acheter, de préférence, les graines en sacs. Les sacs contiennent 5 0[0 de plus que les tonnes, ils coûtent moins cher que les tonnes, comme frêt et comme prix de revient.

La lecture de cette lettre amène une discussion à laquelle prennent part MM. Vallet-Rogez, Lepercq, Melisse et Montagne.

Il résulte de cette discussion : que les lins de Riga sont, en tous points, préférables à ceux de la province de St-Pétersbourg ; que la hausse des lins est certaine sur les lins teillés, qu'elle est, d'après les cours actuels, de 25 à 30 0[0 de la valeur ordinaire, quoique M. Mélisse prétende le contraire. S'il y a de la baisse, elle n'existe que pour les lins teillés, et pour les lins de la vallée de la Lys, d'après M. Montagne.

4° L'envoi par le ministère de l'instruction publique du tome IV de la *Revue des travaux scientifiques* ; par le ministère de l'agriculture de l'exemplaire n° 8 de son Bulletin ; l'envoi d'un grand nombre de journaux et revues agricoles expédiés en échange de nos archives de l'agriculture.

M. le président procède ensuite à l'installation du bureau du Comice pour l'année 1885, il prononce un discours dans lequel il demande aux membres leur concours effectif aux séances, il leur promet le concours du bureau pour tâcher de reconquérir la prospérité perdue sous un régime économique aussi désastreux que le régime actuel.

Sont présentés pour faire partie du comice comme membres titulaires :

MM. Desmarescaux Hovine, cultivateur à Bouvines ; Paul Coevoet, chimiste à Saint-Maurice-lez-Lille ; Pierre Cau, adjoint au maire de Neuville-en-Ferrain ; Bouillet, cultivateur à Wambrechies ; Jean-Baptiste Couque, cultivateur à Roubaix ; Lesage-Leulliette fils (instruments aratoires) à Lille.

Dans la seconde séance de janvier, le trésorier doit présenter le compte-rendu annuel des dépenses et recettes du comice. La commission des finances nommée pour cette vérification sur la proposition du président, comprend :

MM. Quecq d'Henripret, Auguste Deleplanque, Dubernard, Vallet-Rogez, Henri Butin, Schmitt.

Cette commission devra aussi s'occuper de la question du matériel du laboratoire de la station agronomique du Nord.

M. Butin lit ensuite une protestation très énergique contre les agissements de la *Ligue antiprotectionniste et antipatriotique* à la tête de laquelle on voit surtout MM. Léon Say et Passy.

Le Comice tout entier remercie M. Butin de ce travail qui démontre à tout homme intelligent et de bonne volonté que la ligue libre-échangiste est une ligue internationale faite pour ruiner des nationaux et au profit de quelques spéculateurs. La protestation de M. Butin sera insérée dans les archives du Comice.

Sur la proposition du même membre, sont aussi votés à l'unanimité des diplômes d'honneur aux membres qui font partie du Comice depuis trente années et un diplôme spécial à M. de Norguet, notre ancien et sympathique secrétaire-général.

La séance est terminée par la lecture du rapport de M. Emile Lainé sur le nouvel alambic de M. Deroy fils aîné, de Grenelle. Les conclusions du rapporteur sont votées avec ensemble. Le secrétaire-général écrira des lettres de remerciments à M. Deroy qui était venu lui-même faire fonctionner son Brûleur économique, et à M. Louis Droulers qui a bien voulu mettre son usine d'Ascq à la disposition du Comice pour ces expériences si intéressantes pour les cultivateurs de betteraves.

E. Schmitt.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Avis aux électeurs. — *On procède en ce moment à la révision des listes électorales.*

Que nos amis n'attendent pas à la dernière heure pour s'assurer s'ils sont inscrits, et que ceux qui ne le sont pas fassent les démarches nécessaires, car, cette année, l'inscription prend une importance exceptionnelle, puisque cette liste servira de base aux prochaines élections législatives.

Les électeurs doivent s'assurer avant le 4 février de leur inscription *ou de leur* maintien *sur les listes électorales. Elles sont déposées à la Mairie, bureau du secrétariat.*

Ceux qui seraient absolument empêchés de faire cette démarche, peuvent envoyer leurs noms, prénoms, âge et domicile au bureau du « Journal de Roubaix. »

Nous nous chargerons de vérifier leur inscription et, en cas d'omission ou d'irrégularités, ils seront aussitôt avertis.

Prière à tous nos amis de communiquer et de rappeler cet avis aux électeurs de leur connaissance.

Le crime de la rue de Magenta. — On se souvient que le 29 novembre 1884, entre dix heures et minuit, une femme de mauvaise vie était étranglée dans la chambre qu'elle occupait rue de Magenta.

Quelques jours après, on arrêtait un certain Pierre-Joseph Dapouhon, manœuvre de maçon, sur qui pesaient les présomptions les plus graves.

Écroué à la maison d'arrêt de Lille, cet individu a toujours nié le crime qui lui était imputé, et, lorsque sa culpabilité a été démontrée par l'enquête minutieuse à laquelle s'était livré le parquet, il s'est renfermé dans un silence systématique.

Il paraît à peu près évident qu'il a assassiné Flore d'Hellemmes pour la voler.

La chambre des mises en accusation vient de le renvoyer devant les assises. Cette affaire est inscrite la 14e au rôle de la prochaine session. Elle ne manque pas d'intérêt, par suite des dénégations persistantes de l'accusé.

Classe 1879. — Les hommes de la classe 1879 de l'armée de mer, en service dans les ports militaires, ne tarderont pas à être renvoyés dans leurs foyers.

Cette mesure aura son exécution probablement du 10 au 20 février prochain, dans tous les cas avant le 1er mars.

Le ministre de la marine a donné l'ordre de faire embarquer, à partir du mois de mars, sur les pabots en partance, les hommes de cette classe qui servent aux colonies. Ils devront être rentrés en France avant la date extrême de libération, soit le 30 juin prochain.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Antoine Truffaut, chevalier de la Légion-d'Honneur, capitaine d'infanterie en retraite, décédé subitement à l'âge de cinquante-cinq ans.

M. Truffaut avait fait partie, en 1848, de la garde mobile. L'année suivante, il s'engageait et fit les campagne de Kabylie (1854) et d'Italie, où sa brillante conduite à Magenta lui valut l'épaulette de sous lieutenant. La guerre de 1870 le trouva lieutenant ; il assista à la bataille de Sedan, et, après le désastre de l'armée française, il parvint à gagner la Belgique, où il fut interné jusqu'à l'armistice. Rentré en France, il servit contre la Commune en qualité de capitaine.

Les infirmités qu'il avait contractées durant ses campagnes, l'obligèrent à prendre sa retraite, après 28 ans de services : il avait été décoré peu de temps auparavant.

M. Truffaut était venu se fixer à Roubaix, au milieu de sa famille. Il ne comptait que des amis et laisse la réputation d'un homme de bien.

Ses obsèques auront lieu lundi matin, à l'église St-Martin.

Chambre de commerce de Roubaix. — M. le président de la Chambre de commerce nous adresse la communication suivante :

La Chambre de commerce de Roubaix a reçu de M. le ministre du commerce une collection d'échantillons des draps allemands qui tendent à s'introduire de plus en plus sur le marché de Newcastle.

Ces échantillons, recueillis par le consul de France, portent l'indication des prix auxquels ils sont vendus par les maisons anglaises qui les reçoivent.

On constate que quelques-uns de ces produits : draps de soie, draps épais pour manteaux, ne sont pas livrés à Newcastle à moins de 42 schillings le yard. En général, dit le consul, cette marchandise est très chère bien qu'elle soit introduite sans que l'importateur ait à payer des droits de douane.

Ces échantillons sont déposés au secrétariat de la Chambre (Bibliothèque publique, rue Neuve) et mis à la disposition des intéressés.

A. Delfosse.

La conférence de géographie faite samedi soir, à la Bourse de Roubaix, par M. Ardouin Dumazet, a eu un succès mérité.

Nous en publierons ultérieurement un compte-rendu développé.

Grande Harmonie. — Le grand concert d'hiver que la *Grande Harmonie* offre chaque année à ses membres honoraires, est fixé au lundi 9 février prochain ; le conseil d'administration de la musique municipale s'est assuré le concours d'artistes distingués pour faire de cette séance musicale une des plus brillantes qui aient été données au public roubaisien.

Nous publierons prochainement les noms des artistes ainsi que le programme.

Une surprise désagréable, c'est celle qui a été éprouvée samedi par Clémence Bonte, qui habite rue Marquisat. Elle a constaté la disparition d'un porte-monnaie contenant 195 fr. et qu'elle avait déposé dans sa chambre

L'auteur de ce vol n'a pas encore été découvert.

Adèle Lhoef a l'habitude de s'enivrer ; elle a déjà subi, pour ce motif, une foule de condamnations. Samedi, à cinq heures et demie du soir, un agent l'a trouvée sur le boulevard Gambetta dans un état d'ébriété aussi complet que possible. Il l'a conduite au violon, non sans avoir essuyé un feu nourri d'injures.

Chronique théâtrale. — La troupe de Dunkerque jouera, lundi soir, à l'Hippodrome, *Serge Panine*, la pièce de M. Georges Ohnet, qui a eu un si vif succès au Gymnase pendant l'hiver de 1882. C'est la première fois que *Serge Panine* est représenté sur la scène de l'Hippodrome.

La soirée se terminera par *Galathée*, le bel opéra comique de Victor Massé.

Chronique colombophile. — La distribution solennelle des récompenses accordées par le ministre de la guerre à la Fédération du Nord pour 1884, aura lieu dimanche 1er février, à onze heures précises du matin, dans la salle des adjudications de la mairie de Lille.

La cérémonie sera présidée par M. le colonel de la Taille, chef du génie de la place de Lille.

Les amateurs sont prévenus que le ministre de la guerre, n'ayant accordé qu'un prix par concours, à chaque amateur, le nombre des lauréats primés est beaucoup plus grand. Il ne sera pas envoyé de convocations particulières pour assister à cette cérémonie.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 18 janvier 1785. Le magistrat de Roubaix donne ordre au collecteur de payer aux pauvriseurs dudit Roubaix, la somme de 2,000 francs, pour subvenir aux pressants besoins des pauvres de la communauté. (*Archives de Roubaix*, B. B. 6 f° 58).

18 janvier 1790. — L'église de l'hôpital Saint-Elisabeth, la chapelle du Saint-Sépulcre et l'église paroissiale de Roubaix, servent de lieux de réunion aux trois sections de la première assemblée générale des citoyens actifs de la commune, qui devaient nommer un maire, huit officiers municipaux, dix-huit notables et un procureur de la commune. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, tome IV, p. 250).

TOURCOING

Accidents. — Le nommé Victor Stylatus, âgé de 25 ans, domestique chez Mme veuve Bayart, marchande de liqueurs, a eu la jambe brisée, vendredi soir, à la Croix-Rouge, en déchargeant chez le sieur Richard, cabaretier, un tonneau de genièvre avec lequel il est tombé.

Un porte-monnaie contenant 275 francs a été trouvé par M. Achille Bouhard et déposé au bureau de police.

Un singulier mendiant. — Samedi, vers quatre heures et demie de l'après-midi, un agent de police aperçut, dans la rue Jacquart, un individu qui sonnait de porte en porte et demandait l'aumône. Il l'arrêta et le conduisit au commissaire, où on le fouilla ; on trouva sur lui une somme assez importante. Cet individu déclare se nommer Deru, né à Wattignies et sans domicile fixe.

Neuville-en-Ferrain. — Nous apprenons avec regret la mort prématurée de Mme Dewitte-Vandebeuque, épouse du maire de Neuville-en-Ferrain.

Mme Dewitte était le modèle des épouses et la Providence des pauvres. Elle sera regrettée de tous les habitants de Neuville.

Halluin. — Vendredi, à dix heures du soir, les douaniers de service au bureau de Roncq, ont saisi une voiture attelée d'un cheval et chargée de 300 kilog. de tabac, à la poursuite de laquelle se trouvaient déjà les douaniers d'Halluin, qui avaient tenté vainement de l'arrêter

Le conducteur avait pris la fuite.

LILLE

LA JOURNÉE

A la gare

Dès sept heures, la porte de sortie de la gare du Nord est encombrée de porteurs de bulletins de vote et de vendeurs de journaux. A sept heures et demie, débarquent une cinquantaine de délégués sénatoriaux de diverses localités. L'animation grandit vers huit heures. Un grand nombre de personnes attendent l'arrivée des électeurs. A partir de neuf heures, il en vient par centaines ; ce sont ceux de Dunkerque, Hazebrouck, Bailleul, Armentières ; bientôt entre en gare le train venant d'Anor, Maubeuge, Orx, Landrecies, Hachette, Rieux, St-Aubert, Le Quesnoy, Valenciennes ; le train de Cambrai arrive en même temps. Puis c'est celui de Tourcoing-Roubaix.

Pendant une heure, les délégués défilent sans interruption. Les abords de la gare sont fort animés. Dans les groupes on remarque M. E Fiévet, M. Plichon, député ; M. Marie-Soufflet, M. Legrand, de Lesalles, M. Alain-Chartier, conseillers généraux. M. Macarez va de droite à gauche, distribuant des poignées de mains.

Un grand nombre de délégués étaient arrivés samedi soir, de Dunkerque, Avesnes et Cambrai.

Dans les rues

A partir de neuf heures, les rues de la Gare et du Molinel, et toutes celles qui conduisent à la Préfecture sont fort animées. Les délégués vont par groupes nombreux, causant et gesticulant à qui mieux mieux. L'aspect de la ville, sillonnée par tant d'étrangers, est des plus pittoresques. Aussi beaucoup de Lillois, malgré le froid, regardent passer les délégués.

La place de la République

Jusqu'à neuf heures et demie, la place de la République a présenté fort peu d'animation. Quelques rares délégués sont arrivés à huit heures.

Afin de faciliter les opérations du vote et de hâter le dépouillement du scrutin, on a créé douze bureaux, soit un pour deux cents électeurs environ, mais la constitution des bureaux dure une heure et ce n'est qu'à neuf heures qu'on peut commencer à voter.

La salle du scrutin est interdite à quiconque n'est pas délégué. M. le Commissaire central informe la presse, au nom de M. le Préfet, qu'elle est priée de se soumettre à la règle commune.

Dans la cour de la préfecture des placards indiquent l'ordre des bureaux, les heures des différents scrutins pour le cas où il n'y aurait pas de résultat au premier ou au second vote, et les modes offerts aux délégués pour toucher leur indemnité de déplacement.

Sur les murs de la préfecture, des affiches au nom de M. Fiévet sont placardées.

Les vendeurs de journaux occupent les abords du scrutin ; un de nos confrères, comme dernière tentative en faveur de M. Macarez, offre gratuitement son portrait !

La police occupe la cour de la préfecture.

La salle ou ont lieu les opérations du scrutin est bien aérée, mais elle est trop étroite pour contenir la foule. Le dépouillement commence à midi, il est fini à une heure, et c'est au milieu d'acclamations enthousiastes que le résultat donnant **81 voix de majorité** à M. Fiévet est accueilli.

Cette joie n'a pas été générale, cela s'explique, et les opportunistes faisaient assez triste mine.

M. Baggio, conseiller municipal, a même bousculé et insulté quelques personnes, mais cela est sans conséquence.

On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges, M. Baggio était dans les délais légaux.

Un martyr de la science. — M. Ernest Deladrière, 23 ans, étudiant en médecine, vient de mourir des suites d'une fièvre scarlatine contractée au chevet d'un malade.

La Société industrielle du Nord de la France tient aujourd'hui sa séance publique ainsi que nous l'avons annoncé. Nous donnons ci-dessous la liste des prix et récompenses qui y seront décernés :

Fondation Kuhlmann. — Grande médaille d'or : M. Frémy, membre de l'Institut, pour services rendus à la science et aux industries du Nord de la France. — M. Gosselet, professeur à la Faculté des sciences de Lille, pour services rendus à l'industrie houillère de la France.

Prix et médailles de la société. — Rappel de médaille d'or : M. Jules Ryo, de Roubaix, pour son dévidoir casse fils. — Médailles d'or : MM. Lehuillier et Pinel, de Rouen, pour leur soupape de sûreté à échappement progressif. — Gaillet et Huet, de Lille, pour leur système d'épuration des eaux. — Seibel, de Campognac, pour perfectionnements apportés aux fours à coke. — Médailles de vermeil : MM. Parent, de Lievin, pour son étude sur l'utilisation pratique de l'azote des houilles et des déchets des houillères. — Cardon, pour sa peigneuse à lin. — Loridan, pour son musée scolaire d'Haubourdin. — Médaille d'argent : MM. Bondues, de Lille, pour son appareil de sauvetage. — Boussemaer, de Lille, pour son ouvrage sur les transmissions par cordes dans les imprimeries. — Verlinde, de Lille, pour l'ensemble de ses constructions mécaniques. — A. Ladureau, de Lille, pour son étude sur le ferment ammoniacal. — Bécour, de Fives, pour son mémoire sur les ambulances temporaires en baraques. — Médailles de bronze : MM. Jacquot, pour perfectionnement au métier à tisser. — Joffre, pour ses recherches sur la solidité des teintures organique artificielles,

Prix spéciaux. — Elèves des cours municipaux. — Filature de lin : MM. Elias (rappel), Millet, Troch.

Concours de langues. — Langue anglaise : MM. Gory, Prunier, Ferrand, Vermesse. — Langue allemande : MM. Midard, Lasserre, Bach, Frimat.

Fondation Hartung : MM. Capelle, pour l'anglais ; Bonte, pour l'allemand.

Prix de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur : MM. Vandenbrouck, de Brancot, Catrix, Wanwin, Ruffart.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 24 janvier 1885.

1° Thomas-Charles-Adrien Varlet, soldat à la 1re section d'infirmiers militaires, désertion à l'étranger en temps de paix. — Deux ans de travaux publics.

2° Léopold-Gustave Bringant, soldat au 33e de ligne, désertion à l'étranger avec emport d'effets. — Acquitté.

3° Gustave-Joseph Marchand, soldat réserviste de la classe 1877, du recrutement de Lille, insoumission à la loi sur le recrutement. — Quatre mois de prison.

4° Félix-Aristide Ducoudray, Alexandre-Théodore Courant, soldats au 84e de ligne, refus d'obéissance à un ordre relatif au service donné par un supérieur ; Ducoudray, dix-huit mois de prison et Courant, deux ans de prison. — Défenseur : Me Roquette, avocat à Lille pour les quatre affaires ci-dessus.

5° Charles-Marc Briez, soldat au 27e d'artillerie, désertion à l'intérieur en temps de paix. — Trois ans de prison.

6° Henri-Jean Ghestin, soldat au 1er de ligne, désertion à l'intérieur avec emport d'effets. — 5 ans de prison.

7° Hoswald-Louis Manfroid, soldat réserviste de la classe 1869, du recrutement d'Avesnes, insoumission à la loi sur le recrutement. — Acquitté.

8° J.-B.-Frédéric Bardoux, soldat réserviste de la classe 1869, du recrutement d'Abbeville, insoumission à la loi sur le recrutement. — Un mois de prison.

Défenseur : Me Gauche, avocat à Douai, pour les 4 affaires ci-dessus.

NORD

Nouvelles universitaires. — M. Trouillet boursier pour la licence à la Faculté des sciences de Lille, est nommé maître auxiliaire au lycée de Lille. MM. Aubry, Evrard, Givert, Demeure sont nommés maîtres auxiliaires à Lille — MM. Haiguerelle, Raison, sont nommés maîtres auxiliaires au lycée de Douai. — M. Vitant, délégué aux fonctions de professeur de septième au collège de Saint-Pol, est nommé professeur de septième audit collège. — M. Cuir, inspecteur primaire à Toucy, est nommé à Saint-Pierre-lez-Calais.

Cour d'assises du Nord. — Quatre nouvelles affaires viennent d'être inscrites au rôle de la prochaine session des assises du Nord. Ce sont les suivantes :

1re affaire : Valéry Orphée, attentat aux mœurs ; 12e affaire : Alfred Sterckman, coups suivis de mort (cet individu, qui avait été traduit en police correctionnelle, a demandé lui-même d'être renvoyé devant la juridiction criminelle 13e affaire : Augustin Delobel, Attentat aux mœurs ; 14e affaire, Pierre Depouchon, meurtre et vol qualifié.

Cette dernière affaire concerne un individu inculpé d'avoir assassiné, à Roubaix, une fille de mauvaise vie dans le but de la voler. A bientôt la suite du rôle.

Nous apprenons que les époux Lucas, inculpés de complicité par recel dans les vols commis par les Etrangleurs de Lille, viennent de choisir pour présenter leur défense Me D'Hooghe, du barreau de Douai. Les autres défenseurs seront nommés d'office par M. le président de la cour d'assises.

Sequedin. — Hier, à onze heures du soir, un incendie s'est déclaré dans une fabrique de Sequedin. Les dégâts sont importants.

A 11 heures 1[2 les délégués qui étaient allés déjeuner reviennent en masse pour assister au dépouillement du scrutin.

La vaste salle des fêtes de la préfecture est trop étroite pour contenir la foule. Le dépouillement commence à midi, il est fini à une heure, et c'est au milieu d'acclamations enthousiastes que le résultat donnant **81 voix de majorité** à M. Fiévet est accueilli.

Cette joie n'a pas été générale, cela s'explique, et les opportunistes faisaient assez triste mine.

M. Baggio, conseiller municipal, a même bousculé et insulté quelques personnes, mais cela est sans conséquence.

On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges, M. Baggio était dans les délais légaux.

Un martyr de la science. — M. Ernest Deladrière, 23 ans, étudiant en médecine, vient de mourir des suites d'une fièvre scarlatine contractée au chevet d'un malade.

La Société industrielle du Nord de la France tient aujourd'hui sa séance publique ainsi que nous l'avons annoncé. Nous donnons ci-dessous la liste des prix et récompenses qui y seront décernés :

Fondation Kuhlmann. — Grande médaille d'or : M. Frémy, membre de l'Institut, pour services rendus à la science et aux industries du Nord de la France. — M. Gosselet, professeur à la Faculté des sciences de Lille, pour services rendus à l'industrie houillère de la France.

Prix et médailles de la société. — Rappel de médaille d'or : M. Jules Ryo, de Roubaix, pour son dévidoir casse fils. — Médailles d'or : MM. Lehuillier et Pinel, de Rouen, pour leur soupape de sûreté à échappement progressif. — Gaillet et Huet, de Lille, pour leur système d'épuration des eaux. — Seibel, de Campognac, pour perfectionnements apportés aux fours à coke. — Médailles de vermeil : MM. Parent, de Lievin, pour son étude sur l'utilisation pratique de l'azote des houilles et des déchets des houillères. — Cardon, pour sa peigneuse à lin. — Loridan, pour son musée scolaire d'Haubourdin. — Médaille d'argent : MM. Bondues, de Lille, pour son appareil de sauvetage. — Boussemaer, de Lille, pour son ouvrage sur les transmissions par cordes dans les imprimeries. — Verlinde, de Lille, pour l'ensemble de ses constructions mécaniques. — A. Ladureau, de Lille, pour son étude sur le ferment ammoniacal. — Bécour, de Fives, pour son mémoire sur les ambulances temporaires en baraques. — Médailles de bronze : MM. Jacquot, pour perfectionnement au métier à tisser. — Joffre, pour ses recherches sur la solidité des teintures organique artificielles,

Prix spéciaux. — Elèves des cours municipaux. — Filature de lin : MM. Elias (rappel), Millet, Troch.

Concours de langues. — Langue anglaise : MM. Gory, Prunier, Ferrand, Vermesse. — Langue allemande : MM. Midard, Lasserre, Bach, Frimat.

Fondation Hartung : MM. Capelle, pour l'anglais ; Bonte, pour l'allemand.

Prix de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur : MM. Vandenbrouck, de Brancot, Catrix, Wanwin, Ruffart.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 24 janvier 1885.

1° Thomas-Charles-Adrien Varlet, soldat à la 1re section d'infirmiers militaires, désertion à l'étranger en temps de paix. — Deux ans de travaux publics.

2° Léopold-Gustave Bringant, soldat au 33e de ligne, désertion à l'étranger avec emport d'effets. — Acquitté.

3° Gustave-Joseph Marchand, soldat réserviste de la classe 1877, du recrutement de Lille, insoumission à la loi sur le recrutement. — Quatre mois de prison.

4° Félix-Aristide Ducoudray, Alexandre-Théodore Courant, soldats au 84e de ligne, refus d'obéissance à un ordre relatif au service donné par un supérieur ; Ducoudray, dix-huit mois de prison et Courant, deux ans de prison. — Défenseur : Me Roquette, avocat à Lille pour les quatre affaires ci-dessus.

5° Charles-Marc Briez, soldat au 27e d'artillerie, désertion à l'intérieur en temps de paix. — Trois ans de prison.

6° Henri-Jean Ghestin, soldat au 1er de ligne, désertion à l'intérieur avec emport d'effets. — 5 ans de prison.

7° Hoswald-Louis Manfroid, soldat réserviste de la classe 1869, du recrutement d'Avesnes, insoumission à la loi sur le recrutement. — Acquitté.

8° J.-B.-Frédéric Bardoux, soldat réserviste de la classe 1869, du recrutement d'Abbeville, insoumission à la loi sur le recrutement. — Un mois de prison.

Défenseur : Me Gauche, avocat à Douai, pour les 4 affaires ci-dessus.

NORD

Nouvelles universitaires. — M. Trouillet boursier pour la licence à la Faculté des sciences de Lille, est nommé maître auxiliaire au lycée de Lille. MM. Aubry, Evrard, Givert, Demeure sont nommés maîtres auxiliaires à Lille — MM. Haiguerelle, Raison, sont nommés maîtres auxiliaires au lycée de Douai. — M. Vitant, délégué aux fonctions de professeur de septième au collège de Saint-Pol, est nommé professeur de septième audit collège. — M. Cuir, inspecteur primaire à Toucy, est nommé à Saint-Pierre-lez-Calais.

Cour d'assises du Nord. — Quatre nouvelles affaires viennent d'être inscrites au rôle de la prochaine session des assises du Nord. Ce sont les suivantes :

1re affaire : Valéry Orphée, attentat aux mœurs ; 12e affaire : Alfred Sterckman, coups suivis de mort (cet individu, qui avait été traduit en police correctionnelle, a demandé lui-même d'être renvoyé devant la juridiction criminelle 13e affaire : Augustin Delobel, Attentat aux mœurs ; 14e affaire, Pierre Depouchon, meurtre et vol qualifié.

Cette dernière affaire concerne un individu inculpé d'avoir assassiné, à Roubaix, une fille de mauvaise vie dans le but de la voler. A bientôt la suite du rôle.

Nous apprenons que les époux Lucas, inculpés de complicité par recel dans les vols commis par les Etrangleurs de Lille, viennent de choisir pour présenter leur défense Me D'Hooghe, du barreau de Douai. Les autres défenseurs seront nommés d'office par M. le président de la cour d'assises.

Sequedin. — Hier, à onze heures du soir, un incendie s'est déclaré dans une fabrique de Sequedin. Les dégâts sont importants.

Cambrai. — Si la gelée continue, la navigation sera, sous peu, interrompue sur le canal de Saint-Quentin.

Un bateau casse-glace, traîné par six chevaux, parcourt tous les jours le trajet de Cambrai à Noyelles, afin de laisser le passage libre. Mais, pour peu que la glace prenne deux ou trois centimètres d'épaisseur en plus, ce moyen même ne pourra plus être employé.

— Hier, vers 7 heures du matin, le nommé Léopold Plateau, âgé de 17 ans, ouvrier à la fabrique Bertrand, *au Plat*, était occupé à verser du sulfate de soude dans une cuve contenant un quart environ d'eau en ébullition ; il fit un faux pas et tomba dans la cuve.

Ses compagnons le retirèrent aussitôt, mais le malheureux était déjà gravement brûlé et poussait des cris affreux. Il a été transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Julien où il est mort presque aussitôt son arrivée, vers onze heures.

Valenciennes. — *Tirage au sort.* — Vendredi, ont commencé les opérations du tirage au sort à Valenciennes. Une curieuse coïncidence s'est produite : Deux frères jumeaux, appartenant à la quatrième circonscription d'Onnaing, les sieurs Jean-Baptiste et Léon Dussart, ont amené, le premier le numéro 27 et le second, le numéro 28.

L'affaire de Fresnes. — Il paraîtrait que la mort des époux Lemaire doit être attribuée à un accident ; leur fille est toujours gravement malade et hors d'état de répondre aux questions qui lui ont été posées. Mais la nuit dernière, des voisines qui veillaient dans la chambre où l'accident s'était produit, ont été indisposées On a dû les faire sortir de la maison, leur donner des soins ; on pense donc que la cheminée est mauvaise et que l'asphyxie seule a pu causer la mort des époux Lemaire.

PAS-DE-CALAIS

La mairie de Berck. — On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais* :

« Bien que nous ayions eu l'intention d'attendre la fin des élections sénatoriales pour revenir sur les affaires de Berck, il nous est impossible de ne pas signaler de suite le fait grave qui vient de se produire en cette ville.

» M. Jacques Rivet, qui remplissait depuis trente années les fonctions d'adjoint, n'a pas cru possible de subir plus longtemps la position faite par M. Macquet à ses collaborateurs.

» En effet, ce ne sont plus seulement des sacrifices de dignité qu'il leur impose : ce sera aussi, et demain peut-être, une part de responsabilité matérielle et effective.

» Voici la lettre très digne et très énergique de M. Rivet :

Monsieur le préfet,

Le soussigné, Jacques Rivet, premier adjoint ;

Vu la mauvaise administration de la commune de Berck ;

Vu ses longs services depuis 40 ans qu'il est conseiller municipal et depuis 30 ans qu'il est premier adjoint, il déclare qu'il ne peut accepter la responsabilité que lui font encourir les agissements de M. le maire de Berck et qu'en conséquence, il donne sa démission de son office de premier adjoint et de ses fonctions de conseiller municipal

Il vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer ses salutations respectueuses. Rivet Jacques.

» Et la démission de M. Rivet a été immédiatement suivie de celle de quatre autres conseillers municipaux !

» La situation est grave, et, bien que M. le préfet semble affecter de dédaigner nos avertissements, M. Vel-Durand, lui-même, sera obligé de retirer sa protection à M. Macquet